

## Brèves Heol

Octobre, novembre, décembre 2021

### Les certificats d'économie d'énergie et « primes coup de pouce »

Plusieurs entreprises en lien avec l'énergie - notamment les fournisseurs- sont sommées par le gouvernement de promouvoir les travaux d'économie d'énergie auprès des particuliers. C'est pour cela qu'elles proposent des certificats d'économie d'énergie -aussi appelés « CEE », « primes énergies », « éco-primes » ... - pour les travaux d'isolation, remplacement de chauffage, etc.

Ces primes sont données aux propriétaires occupants, bailleurs, locataires... quel que soit leur revenu fiscal de référence. Mais elles peuvent être bonifiées sur conditions de ressources, on parle alors de primes « coup de pouce ».

Certains artisans effectuent la démarche pour le compte des particuliers, sinon il faudra réaliser une demande en ligne, avant signature du devis, sur les sites des obligés. Il existe des simulateurs de primes : [www.nr-pro.fr](http://www.nr-pro.fr) ; [www.primesenergies.fr](http://www.primesenergies.fr) ...

*Heol vous offre un conseil gratuit et personnalisé pour vos projets de construction, rénovation et économie d'énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX (sur RDV). Plus d'infos au 02 98 15 18 08 et [www.heol-energies.org](http://www.heol-energies.org)*

### Changement de fenêtres : puis-je bénéficier d'aides ?

Dans le cas d'un changement de fenêtres, il faut que plusieurs conditions soient réunies pour bénéficier de subventions élevées : tout d'abord, le changement devra faire partie d'un ensemble de travaux permettant un gain énergétique de 35 % ; ensuite, vous devrez avoir des ressources « modestes » (RFR inférieur à 27 896€ pour un couple ou inférieur à 39 192€ pour 4 personnes par exemple). Si ces conditions sont réunies, vous pourrez demander l'aide Habiter mieux de l'ANAH, qui peut aller jusqu'à 50 % du montant des travaux.

Si vos revenus sont plus élevés ou si vous n'envisagez pas plusieurs travaux, vous pourrez toujours demander « Maprimerenov », qui va de 39€ à 179€ en moyenne par équipement. La demande est à formuler sur [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr) avant signature du devis.

*Heol vous offre un conseil gratuit et personnalisé pour vos projets de construction, rénovation et économie d'énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX (sur RDV). Plus d'infos au 02 98 15 18 08 et [www.heol-energies.org](http://www.heol-energies.org)*

## Rénovation énergétique : quelles précautions avant de signer un devis ?

Toute entreprise est tenue de remettre à un client potentiel un devis dès lors que le coût estimé de la prestation s'élève à 150€ ou plus. Une fois signé par les deux parties, il prend valeur de contrat et constitue un engagement ferme de la part du professionnel comme du client. C'est pourquoi il mérite une attention toute particulière.

Le devis doit préciser l'ensemble des prestations que s'engage à fournir l'entreprise. D'autres éléments doivent également y figurer ; l'adresse et le SIREN de l'entreprise, la date de rédaction du devis, le décompte détaillé en quantité et qualité de chaque prestation et produit nécessaire à l'opération, la somme globale à payer HT et TTC, la durée de validité de l'offre, etc.

Il est généralement conseillé de faire appel à 3 artisans pour pouvoir comparer correctement les prestations.

*Heol vous offre un conseil gratuit et personnalisé pour vos projets de construction, rénovation et économie d'énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX (sur RDV). Plus d'infos au 02 98 15 18 08 et [www.heol-energies.org](http://www.heol-energies.org)*